

Narbonne le 19 juin 2017



À Mme la Directrice Académique
des services de l'Éducation nationale
de l'Aude

Objet : conditions climatiques du mois de juin 2017

Madame la Directrice Académique,

Depuis lundi 12 juin 2017, la vague de chaleur qui touche le département rend difficile voire parfois impossible les heures d'enseignement dans les classes des établissements 1^{er} et 2nd degré de l'Aude.

Le SE-Unsa de l'Aude est bien conscient du vide juridique qui encadre, ou plutôt n'encadre pas, ces aléas climatiques qui perturbent fortement les conditions d'enseignement. Pour autant, la profession ne comprendrait pas que sa hiérarchie ne s'enquière de ses conditions d'exercice ni n'essaie d'y trouver des solutions.

Le SE-Unsa 11, au travers de l'UNSA Education, saisira le CHSCT par le biais du CTSD afin qu'il s'empare de cet éminent problème qui revient quasi annuellement. Les collègues sont donc enjoins de remplir le RSST afin que les fiches remontent à la DSDEN.

Dans l'attente, le SE-Unsa 11 souhaiterait qu'une position départementale (ou recommandation) soit prise afin de ne pas obliger les enseignants et leurs élèves à travailler dans des conditions inacceptables.

Le SE-Unsa 11 se tient bien évidemment à votre disposition afin de s'entretenir de cet état de fait si vous le jugez nécessaire.

Veillez croire, Madame la Directrice Académique, en mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty
Secrétaire Départementale
SE UNSA 11